



BUDGET PRIMITIF

2025

BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire

Introduction.....	4
I. Présentation par politique publique.....	5
II. Dépenses de fonctionnement	7
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	8
2. Charges de personnel (chapitre 012)	8
3. Atténuations de produits (chapitre 014).....	9
4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	11
5. Charges financières (chapitre 66).....	11
6. Charges exceptionnelles (chapitre 67).....	11
7. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)	11
8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	11
9. Virement à la section d'investissement (chapitre 023).....	12
III. Recettes de fonctionnement	13
1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)	14
2. Impôts et taxes (chapitre 73 et 731)	14
3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74).....	15
4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	16
5. Produits financiers (chapitre 76)	16
6. Atténuations de charges (chapitre 013).....	16
7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	16
IV. Dépenses d'investissement.....	17
1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)	18
2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	18
3. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)	18
4. Emprunts et dettes (chapitre 16)	19
5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	19
6. Opérations patrimoniales (chapitre 041).....	19
V. Recettes d'investissement.....	20
1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10).....	21
2. Excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068).....	21

3. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13).....	21
4. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	21
5. Immobilisations corporelles (chapitre 21)	21
6. Autres immobilisations financières (chapitre 27)	21
7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	21
8. Opérations patrimoniales (chapitre 041)	22
9. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).....	22

Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire a été présenté le 10 février 2025. A cette occasion, les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2025 ont été débattues.

Pour sa part, le rapport de présentation du budget primitif 2025 indique précisément les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par rapport à l'exercice précédent.

Le BP 2025 intègre l'affectation du résultat de l'exercice précédent, ainsi que les reports d'investissement de 2024 à 2025.

L'équilibre du BP 2025 se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	147 358 544,50	147 358 544,50
Investissement	54 204 715,88	54 204 715,88
TOTAL	201 563 260,38	201 563 260,38

La dette du budget principal au 1^{er} janvier 2025 est de 41 992 005,00 €, soit 147 €/habitant.

I. Présentation par politique publique

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de fonctionnement et d'investissement par politique publique :

	Fonctionnement (hors RH) (en K€)	Dépenses de personnel (en K€)	Investissement (hors report) (en K€)	TOTAL (en K€)	en %
Transports	4 927	212	10 081	15 220	20,84%
Centres aquatiques	5 520	6 185	2 359	14 064	19,26%
Eclairage public	4 821	216	6 691	11 728	16,06%
Environnement et espaces verts (dont GEMAPI)	5 724	358	430	6 512	8,92%
Lecture publique	1 003	4 163	923	6 089	8,34%
Voiries et réseaux	981	103	4 927	6 011	8,23%
Vidéo protection	799	1 978	2 462	5 239	7,17%
Assainissement (Eaux pluviales)	4 518	0	0	4 518	6,19%
Police mutualisée	228	1 920	183	2 331	3,19%
Aménagement du territoire	177	265	1 525	1 967	2,69%
Developpement économique	765	428	100	1 293	1,77%
AAGDV	471	433	165	1 069	1,46%
Politique de la ville	284	231	0	515	0,71%
Parkings	395	0	66	461	0,63%
Habitat	70	175	80	325	0,45%
Santé	217	66	0	283	0,39%
Communication	71	156	0	227	0,31%
Tourisme	34	46	0	80	0,11%
Autres	3 026	4 943	2 346	10 315	14,12%
TOTAL	29 104	21 666	22 257	73 027	100%

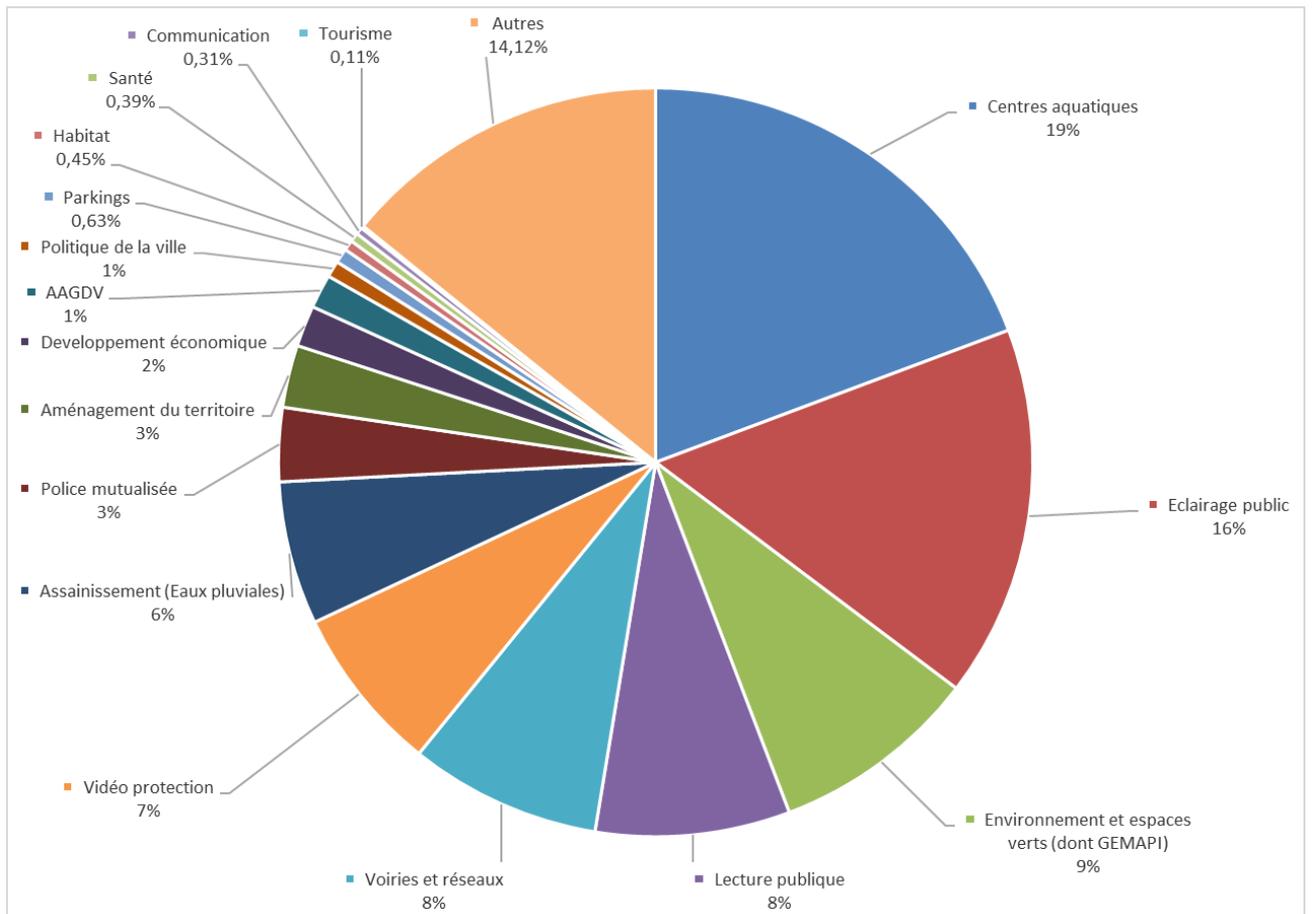
Les dépenses de fonctionnement (hors RH) prennent en compte les chapitres budgétaires 011 (charges à caractère général), 65 (autres charges de gestion courante) et 67 (charges exceptionnelles).

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses d'équipements, soit les chapitres budgétaires 20 (immobilisations incorporelles), 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours).

Les principales dépenses prises en compte dans « Autres » sont les suivantes :

- Fonctionnement (hors RH) : les indemnités d'élus, les subventions versées aux budgets annexes et les frais divers liés aux bâtiments administratifs (maintenance, nettoyage, assurance, frais informatiques, ...).
- Dépenses de personnel : les services ressources, la direction générale, le service communication, les tickets restaurants et les assurances du personnel.
- Les investissements (hors reports) : les fonds de concours versés aux communes, les investissements informatiques et les investissements liés aux bâtiments administratifs.

Répartition des dépenses par politique publique

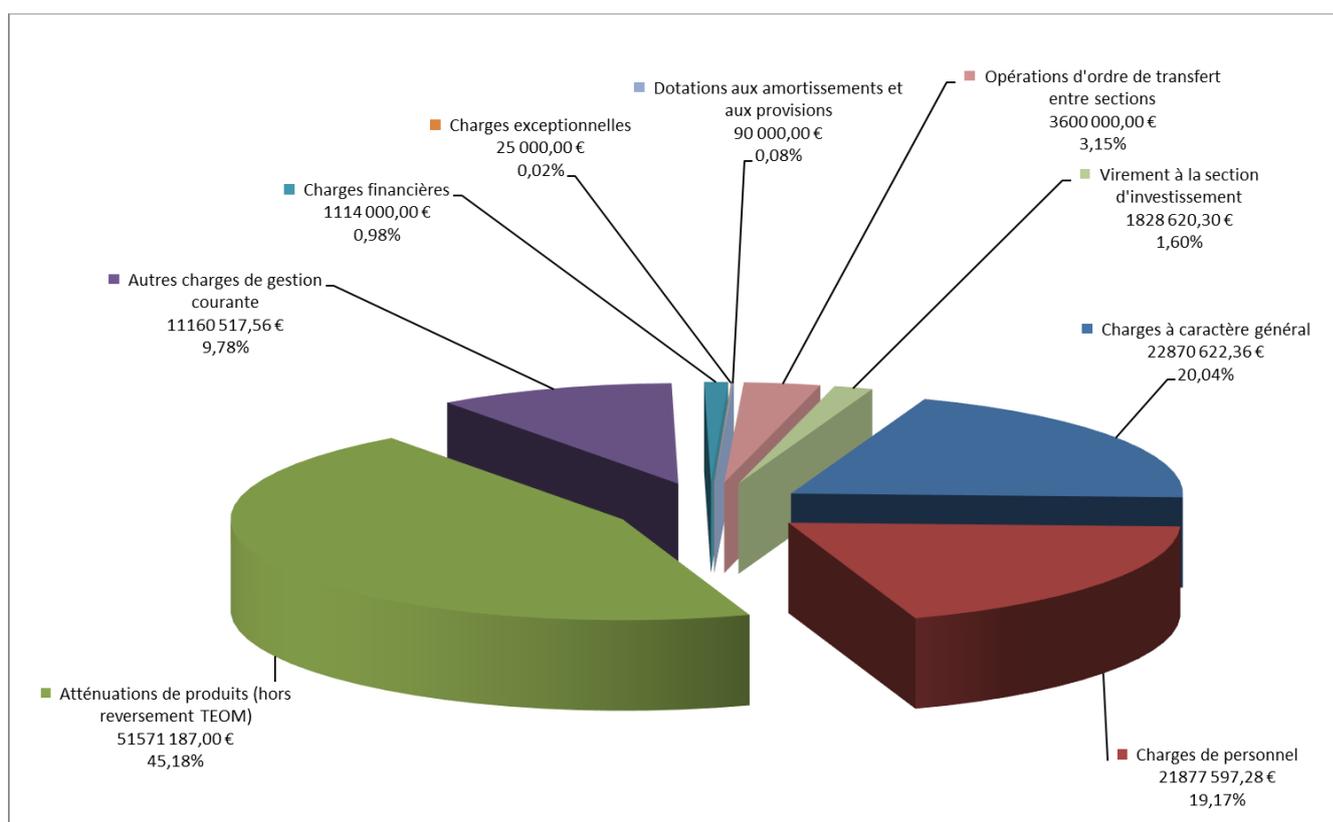


II. Dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	25 439 531,09 €	22 870 622,36 €	-10,10%	15,52%
012	Charges de personnel	21 144 830,76 €	21 877 597,28 €	3,47%	14,85%
014	Atténuations de produits (hors reversement TEOM)	51 475 187,00 €	51 571 187,00 €	0,19%	35,00%
65	Autres charges de gestion courante	11 520 947,75 €	11 160 517,56 €	-3,13%	7,57%
66	Charges financières	734 000,00 €	1 114 000,00 €	51,77%	0,76%
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%	0,02%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	64 000,00 €	90 000,00 €	40,63%	0,06%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500 000,00 €	3 600 000,00 €	2,86%	2,44%
023	Virement à la section d'investissement	3 275 878,27 €	1 828 620,30 €	-44,18%	1,24%
TOTAL (hors reversement de la TEOM/GEMAPI et subventions aux budgets annexes)		117 179 374,87 €	114 137 544,50 €	-2,60%	77,46%
Versement subvention équilibre au budget annexe		716 179,17 €	2 221 000,00 €	210,12%	1,51%
Reversement de la TEOM aux syndicats		30 000 000,00 €	31 000 000,00 €	3,33%	21,04%
TOTAL (avec le reversement de la TEOM)		147 895 554,04 €	147 358 544,50 €	-0,36%	100,00%

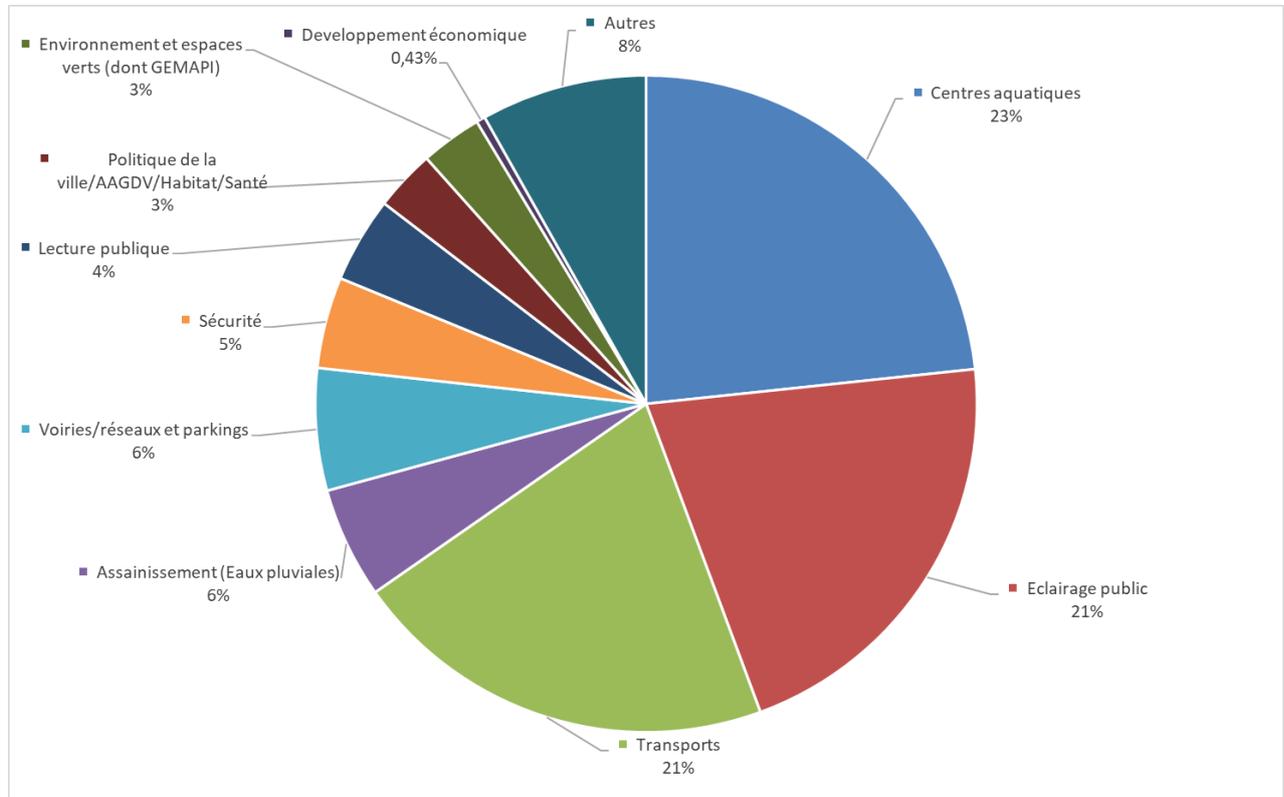
Répartition des dépenses de fonctionnement (hors reversement TEOM)



1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2025 sont de 22 871 K€.

Répartition des charges à caractère général



2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel inscrites au BP 2025 sont de 21 878 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Le sport et la jeunesse (6 185 K€),
- b) La lecture publique (4 163 K€),
- c) La sécurité (3 898 K€),
- d) Les services techniques (1 129 K€),
- e) L'aménagement, le transport et l'environnement (653 K€),
- f) La politique de la ville, l'habitat et la santé (470 K€),
- g) Les aires d'accueil des gens du voyage (433 K€),
- h) Le développement économique (428 K€),
- i) Autres (4 519 K€).

Les dépenses « autres » prennent notamment en compte les services ressources (ressources humaines, juridique, finances, informatique et administration générale), la direction générale, le service communication, les tickets restaurants et les assurances du personnel.

3. Atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits inscrites au BP 2025 sont de 82 571 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les Attributions de compensation prévisionnelles (37 095 K€)

	Attributions de compensation définitives 2024	Attributions de compensation prévisionnelles 2025
Beauchamp	5 453 624 €	5 453 624 €
Bessancourt	625 171 €	625 171 €
Cormeilles-en-Parisis	2 184 261 €	2 184 261 €
Eaubonne	780 566 €	780 566 €
Ermont	1 213 291 €	1 213 291 €
Franconville	5 632 751 €	5 632 751 €
Frépillon	120 950 €	120 950 €
Herblay-sur-Seine	6 225 539 €	6 225 539 €
La Frette-sur-Seine	26 920 €	26 920 €
Montigny-Lès-Cormeilles	1 482 490 €	1 482 490 €
Pierrelaye	2 755 092 €	2 755 092 €
Plessis-Bouchard	941 524 €	941 524 €
Saint-Leu-La-Forêt	607 551 €	607 551 €
Sannois	3 344 354 €	3 344 354 €
Taverny	5 701 070 €	5 701 070 €
TOTAL	37 095 154 €	37 095 154 €

Le conseil communautaire délibérera courant 2025 sur les attributions de compensation définitives.

- b) Le reversement de la TEOM aux syndicats (31 000 K€). Un ajustement est à prévoir en fonction des demandes de contribution des syndicats d'ordures ménagères.
- c) Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (9 705 K€).

d) La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) (4 671 K€)

Les critères de répartition de la DSC sont les suivants :

- La population : 30,00 %,
- Le potentiel financier par habitant : 25,00 %,
- Le revenu par habitant : 25,00 %,
- Les logements sociaux : 17,50 %,
- Le dynamisme des recettes : 2,50 %.

Montant de la DSC par commune :

	Population			Potentiel Financier par habitant			Logements sociaux			Revenu imposable par habitant			Dynamisme des recettes			Montant de la DSC 2025
Beauchamp	9 296	3,20%	44 905 €	1 715,83 €	55,72%	20 851 €	637	2,53%	20 717 €	20 937,87 €	86,33%	32 325 €	1 690 577 €	6,91%	8 066 €	126 864 €
Bessancourt	8 255	2,85%	39 876 €	997,31 €	116,14%	38 593 €	892	3,55%	29 010 €	18 233,98 €	101,01%	33 574 €	490 011 €	2,00%	2 338 €	143 391 €
Cormeilles-en-Parisis	27 180	9,37%	131 294 €	1 183,75 €	100,46%	109 915 €	1 777	7,07%	57 794 €	20 843,12 €	86,84%	94 832 €	3 466 950 €	14,16%	16 540 €	410 375 €
Eaubonne	25 794	8,89%	124 598 €	1 231,09 €	96,48%	100 177 €	2 185	8,69%	71 062 €	20 001,78 €	91,41%	94 956 €	2 080 133 €	8,50%	9 924 €	400 717 €
Ermont	29 346	10,12%	141 757 €	1 188,67 €	100,05%	118 185 €	4 131	16,44%	134 351 €	18 455,00 €	99,81%	117 955 €	2 971 305 €	12,14%	14 176 €	526 424 €
Franconville	37 889	13,06%	183 024 €	1 164,80 €	102,05%	155 652 €	3 188	12,68%	103 682 €	16 825,44 €	108,66%	165 590 €	2 401 986 €	9,81%	11 460 €	619 408 €
Frépillon	3 388	1,17%	16 366 €	1 042,29 €	112,36%	15 323 €	181	0,72%	5 887 €	19 908,69 €	91,92%	12 568 €	700 146 €	2,86%	3 340 €	53 484 €
La Frette-sur-Seine	4 697	1,62%	22 689 €	1 090,03 €	108,34%	20 485 €	125	0,50%	4 065 €	25 342,27 €	62,42%	11 806 €	297 116 €	1,21%	1 417 €	60 462 €
Herblay-sur-Seine	31 942	11,01%	154 296 €	1 247,29 €	95,12%	122 302 €	2 218	8,82%	72 135 €	18 757,54 €	98,17%	126 613 €	3 154 293 €	12,89%	15 049 €	490 395 €
Montigny-Lès-Cormeilles	22 816	7,87%	110 213 €	1 024,59 €	113,84%	104 559 €	2 418	9,62%	78 640 €	13 327,27 €	127,65%	117 357 €	1 430 242 €	5,84%	6 823 €	417 592 €
Le Plessis-Bouchard	8 489	2,93%	41 006 €	1 159,87 €	102,47%	35 015 €	360	1,43%	11 708 €	20 650,42 €	87,89%	30 092 €	832 180 €	3,40%	3 970 €	121 791 €
Pierrelaye	10 082	3,48%	48 701 €	1 129,81 €	105,00%	42 612 €	968	3,85%	31 482 €	14 006,92 €	123,96%	50 346 €	1 818 640 €	7,43%	8 676 €	181 817 €
Saint-Leu-La-Forêt	16 213	5,59%	78 317 €	1 172,81 €	101,38%	66 165 €	1 134	4,51%	36 881 €	22 237,44 €	79,27%	51 747 €	1 156 308 €	4,72%	5 517 €	238 627 €
Sannois	27 254	9,39%	131 651 €	1 146,28 €	103,61%	113 671 €	2 832	11,27%	92 104 €	17 704,40 €	103,88%	113 989 €	672 045 €	2,75%	3 206 €	454 621 €
Taverny	27 452	9,46%	132 607 €	1 256,61 €	94,33%	104 245 €	2 088	8,31%	67 907 €	17 758,84 €	103,59%	114 000 €	1 314 798 €	5,37%	6 273 €	425 032 €
TOTAL	290 093	100%	1 401 300 €			1 167 750 €	25 134	100,00%	817 425 €			1 167 750 €	24 476 730 €	100,00%	116 775 €	4 671 000 €

Source d'information : fiche de calcul DGF 2024.

Potentiel financier par habitant moyen sur le territoire : 1 189,22 €. Le revenu moyen par habitant de l'EPCI est de 18 419,79 €.

4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2025 sont de 13 382 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- a) La GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) (4 372 K€).
- b) Les contributions aux Syndicats d'Assainissement (3 268 K€).
- c) La subvention d'équilibre au budget annexe de la ZAC Ermont-Eaubonne (2 221 K€).
- d) Les indemnités et cotisations des élus (982 K€).
- e) Les participations en matière d'aménagement, tourisme et de développement durable (670 K€) dont :
 - Le domaine des Buttes du Parisis (434 K€),
 - La plaine de Pierrelaye-Bessancourt (148 K€),
 - Autres (88 K€).
- f) Les participations en matière de développement économique (633 K€)
- g) Les participations en matière de politique de la ville (182 K€).
- h) Les bourses pour les internes de médecine générale (160 K€).

5. Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières inscrites au BP 2025 sont de 1 114 K€ et concernent les intérêts de la dette.

6. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2025 sont de 25 K€.

7. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont de 90 K€.

8. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2025 sont de 3 600 K€. Ces fonds concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

9. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

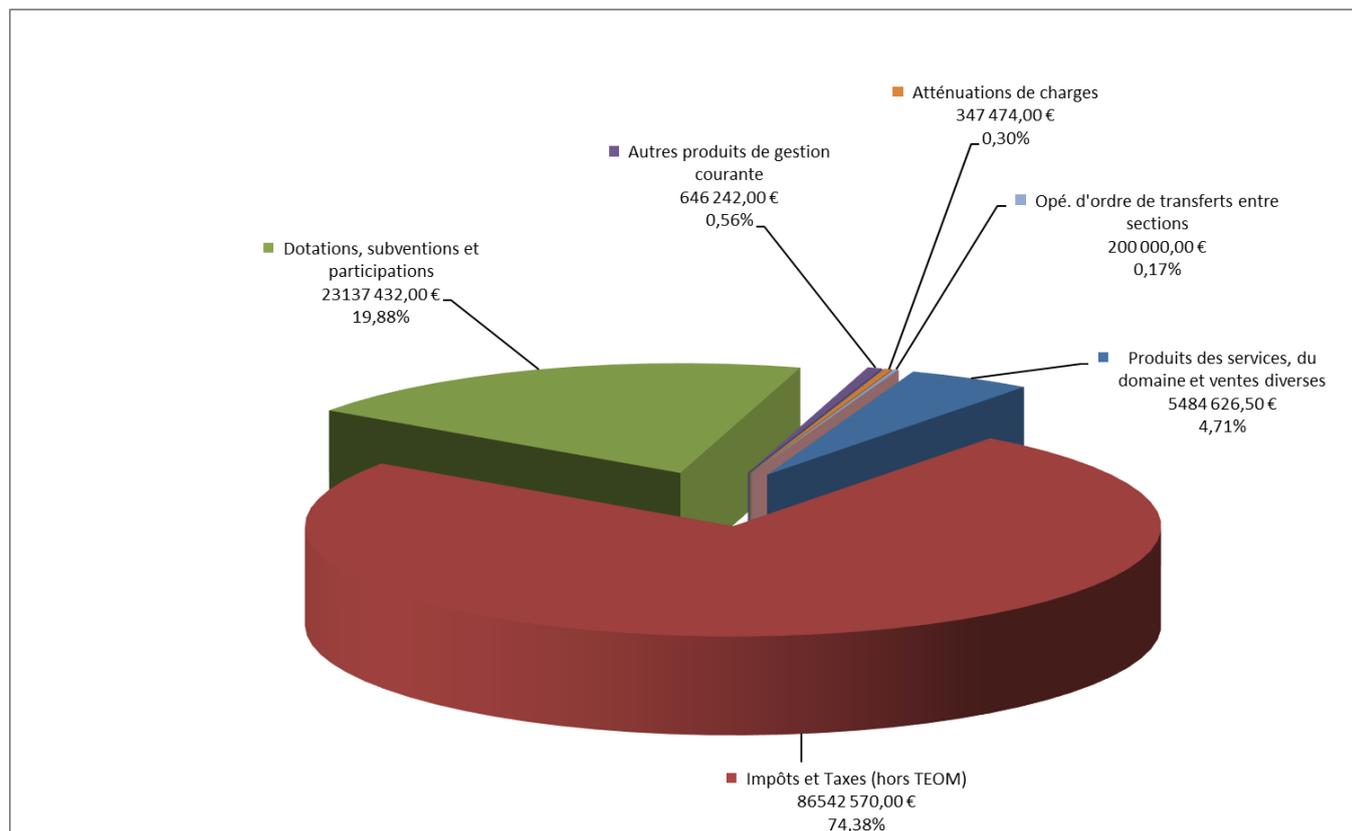
Le virement à la section d'investissement inscrit au BP 2025 est de 1 829 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

III. Recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolution	Répartition
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 097 123,90 €	5 484 626,50 €	7,60%	3,72%
73 et 731	Impôts et Taxes (hors TEOM)	86 531 974,00 €	86 542 570,00 €	0,01%	58,73%
74	Dotations, subventions et participations	23 868 289,00 €	23 137 432,00 €	-3,06%	15,70%
75	Autres produits de gestion courante	594 748,00 €	646 242,00 €	8,66%	0,44%
76	Produits financiers	100,00 €	200,00 €	100,00%	0,00%
013	Atténuations de charges	360 000,00 €	347 474,00 €	-3,48%	0,24%
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	80 000,00 €	200 000,00 €	150,00%	0,14%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 363 319,14 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
TOTAL hors TEOM		117 895 554,04 €	116 358 544,50 €	-1,30%	78,96%
TEOM		30 000 000,00 €	31 000 000,00 €	3,33%	21,04%
TOTAL avec la TEOM		147 895 554,04 €	147 358 544,50 €	-0,36%	100,00%

Répartition des recettes de fonctionnement (hors TEOM)



1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2025 sont de 5 485 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) La participation des communes à la mutualisation (1 707 K€) :
 - Les brigades de police (1 251 K€),
 - Le pôle agricole (104 K€),
 - Le SIG (88 K€),
 - Les dépôts sauvages (77 K€),
 - L'optimisation des fluides (65 K€),
 - Les caméras nomades (40 K€),
 - L'observatoire fiscal (30 K€),
 - Le RGPD (29 K€),
 - La salubrité des logements (12 K€),
 - Les projets informatiques (8 K€),
 - Autres (3 K€).

- b) Les recettes liées aux centres aquatiques (3 042 K€),

- c) Les recettes liées aux aires d'accueil des gens du voyage (262 K€),

- d) Les recettes liées aux gares routières (207 K€),

- e) Les recettes liées aux parkings de Sannois et de Montigny (186 K€),

- f) Les recettes liées aux bibliothèques (80 K€).

2. Impôts et taxes (chapitre 73 et 731)

Les impôts et taxes inscrits au BP 2025 sont de 117 543 K€ et comprennent notamment les recettes suivantes :

- a) La fraction de TVA qui vient en substitution de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) (43 266 K€).

- b) La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) (31 000 K€)

Le vote des taux de la TEOM et le montant de la taxe inscrit au BP 2025 seront ajustés en fonction des besoins de financement communiqués par les syndicats et des bases prévisionnelles 2025.

- c) La fraction de TVA qui vient en substitution de la suppression de la CVAE (12 063 K€).

- d) La taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) (4 528 K€).

La compétence (GEMAPI) a été transférée par l'Etat aux EPCI à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018. Dans ce cadre, les EPCI peuvent instituer et percevoir une taxe pour financer cette nouvelle compétence.

Le montant de fiscalité appelé par l'agglomération correspond au montant des dépenses prévisionnelles 2025.

- e) Les autres taxes (26 686 K€) se décomposent comme suit :
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) (19 538 K€),
 - La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) (4 530 K€),
 - La Taxe d'Habitation (TH) (résidence secondaire) (1 133 K€),
 - L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) (983 K€),
 - La taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB) (200 K€),
 - La taxe de séjour (150 K€),
 - La taxe sur les friches commerciales (100 K€),
 - La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) (33 K€),
 - Autres (20 K€).

Les taux et décisions concernant les contributions directes sont les suivants :

➤ Taxe d'Habitation (TH) (résidence secondaire)
Le taux de TH 2025 est de 6,62 %.

➤ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
Le taux de CFE 2025 est de 26,07 %.

➤ Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)
La valeur du coefficient de la TASCOM est de 1,05.

➤ Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)
Le taux de TFNB 2025 est de 3,08 %.

Une nouvelle évaluation sera effectuée après la transmission des bases prévisionnelles 2025 par les services fiscaux.

3. Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les dotations, subventions et participations inscrites au BP 2025 sont de 23 137 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (19 078 K€) dont :
- La dotation de compensation de la « part salaires » de la taxe professionnelle (réduction de 613 K€ pour anticiper l'éventuel prélèvement concernant le fonds de réserve aux collectivités locales) (10 943 K€),
 - La dotation d'intercommunalité (8 135 K€).

- b) Les allocations compensatrices relatives aux taxes économiques (2 349 K€).
- c) Autres dotations, subventions et participations (1 210 K€) dont :
 - L'assainissement (eaux pluviales) (481 K€),
 - Les aires d'accueil des gens du voyage (316 K€),
 - Le transport (232 K€),
 - Les espaces verts et l'environnement (80 K€),
 - La politique de la ville (46 K€),
 - Autres (55 K€).
- d) Le Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les dépenses de fonctionnement (500 K€).

4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2025 sont de 646 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- a) Les revenus liés aux ateliers locatifs (474 K€),
- b) Les autres revenus immobiliers (80 K€),
- c) Autres (92 K€).

5. Produits financiers (chapitre 76)

Les produits financiers inscrits au BP 2025 sont de 200 € et correspondent aux intérêts sur des parts sociales.

6. Atténuations de charges (chapitre 013)

Les atténuations de charges inscrites au BP 2025 sont de 347 K€ et concernent les remboursements des frais de personnel.

7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

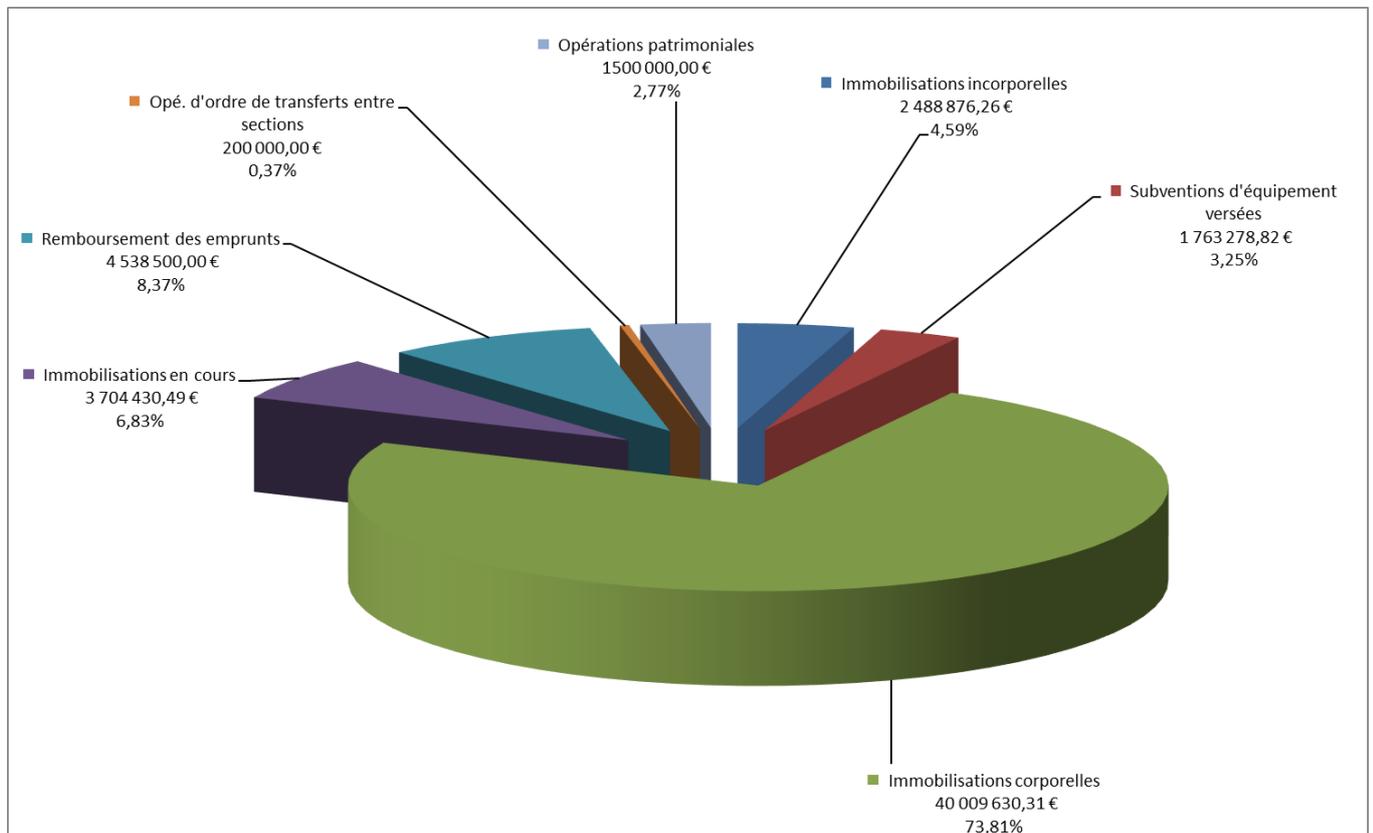
Les opérations d'ordre de transfert entre sections au BP 2025 sont de 200 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

IV. Dépenses d'investissement

Evolution des dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024 avec report	BP 2025		Evolution	Répartition	
			Report	BP 2025 (hors report)			BP 2025 avec report
20	Immobilisations incorporelles	2 446 985,01 €	649 384,70 €	1 839 491,56 €	2 488 876,26 €	1,71%	4,59%
204	Subventions d'équipement versées	2 300 751,43 €	473 278,82 €	1 290 000,00 €	1 763 278,82 €	-23,36%	3,25%
21	Immobilisations corporelles	40 305 774,54 €	10 800 909,72 €	29 208 720,59 €	40 009 630,31 €	-0,73%	73,81%
23	Immobilisations en cours	16 451 366,69 €	3 704 430,49 €	0,00 €	3 704 430,49 €	-77,48%	6,83%
16	Remboursement des emprunts	4 200 000,00 €	0,00 €	4 538 500,00 €	4 538 500,00 €	8,06%	8,37%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	80 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	150,00%	0,37%
041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00%	2,77%
001	Solde d'exécution négatif reporté	6 760 305,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
TOTAL		74 045 182,79 €	15 628 003,73 €	38 576 712,15 €	54 204 715,88 €	-26,80%	100,00%

Répartition des dépenses d'investissement (hors report)



1. Immobilisations incorporelles (hors reports) (chapitre 20)

Les immobilisations incorporelles inscrites au BP 2025 (hors reports) sont de 1 839 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les études en matière de transports (726 K€),
- b) Les études concernant les différents bâtiments administratifs (607 K€),
- c) Les logiciels et licences informatiques (96 K€),
- d) Le Système d'Information Géographique (SIG) (80 K€),
- e) Les études en matière de voiries (72 K€),
- f) Les études sur la méthanisation (60 K€),
- g) Les études pour la pose de panneaux photovoltaïques (50 K€),
- h) Autres (148 K€).

2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Les subventions d'équipement versées inscrites au BP 2025 sont de 1 290 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les fonds de concours aux villes (860 K€),
- b) Les fonds de concours concernant le plan vélo (300 K€),
- c) Les subventions en matière d'habitat (80 K€),
- d) Les subventions aux particuliers pour l'achat d'un vélo (50 K€).

3. Immobilisations corporelles (hors reports) (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2025 (hors reports) sont de 29 209 K€. Elles comprennent les dépenses suivantes :

- a) Les transports (9 051 K€),
- b) L'éclairage public (6 691 K€),
- c) Les voiries/réseaux et parkings (4 951 K€),
- d) La sécurité (2 628 K€),
- e) Les centres aquatiques (rénovations énergétiques) (2 309 K€),
- f) Les acquisitions de terrains et immeubles (1 439 K€),
- g) La lecture publique (921 K€),
- h) Les espaces verts, environnement et berges de Seine (370 K€),
- i) Les ateliers locatifs (75 K€),
- j) Les bâtiments administratifs, informatique et charges diverses (774 K€).

4. Emprunts et dettes (chapitre 16)

Les emprunts et dettes inscrits au BP 2025 sont de 4 539 K€ et comprennent les dépenses suivantes :

- a) Le remboursement du capital de la dette (4 500 K€),
- b) Les dépôts et cautionnements (39 K€).

5. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2025 sont de 200 K€ et concernent l'amortissement des subventions d'investissement.

6. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

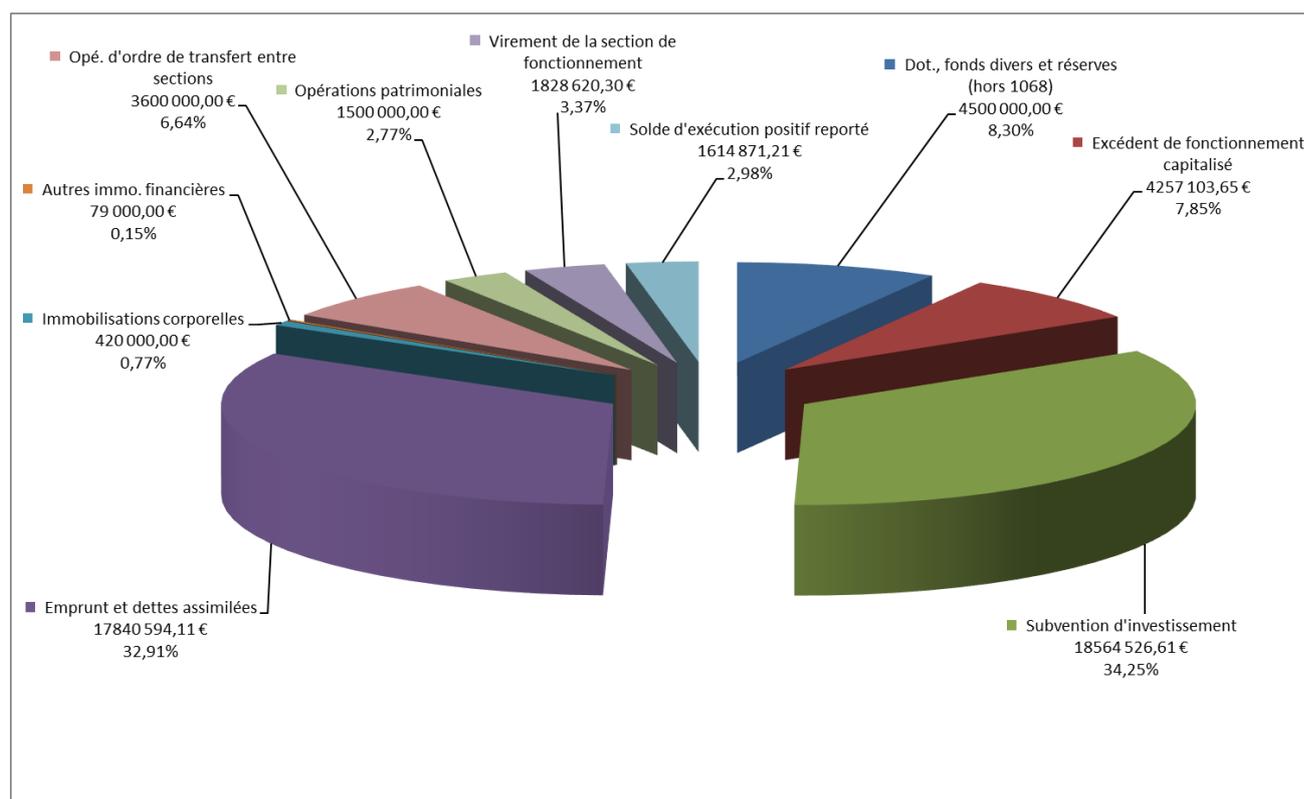
Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2025 sont de 1 500 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

V. Recettes d'investissement

Evolution des recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2024 avec report	BP 2025		Evolution	Répartition	
			Report	BP 2025 (hors report)			BP 2025 avec report
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	7 500 000,00 €	0,00 €	4 500 000,00 €	4 500 000,00 €	-40,00%	8,30%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	18 341 277,65 €	0,00 €	4 257 103,65 €	4 257 103,65 €	-76,79%	7,85%
13	Subvention d'investissement	18 334 844,39 €	8 242 963,41 €	10 321 563,20 €	18 564 526,61 €	1,25%	34,25%
16	Emprunt et dettes assimilées	18 560 682,48 €	0,00 €	17 840 594,11 €	17 840 594,11 €	-3,88%	32,91%
21	Immobilisations corporelles	420 000,00 €	0,00 €	420 000,00 €	420 000,00 €	0,00%	0,77%
27	Autres immo. financières	102 500,00 €	0,00 €	79 000,00 €	79 000,00 €	-22,93%	0,15%
024	Produits des cessions	2 510 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 500 000,00 €	0,00 €	3 600 000,00 €	3 600 000,00 €	2,86%	6,64%
041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00%	2,77%
021	Virement de la section de fonctionnement	3 275 878,27 €	0,00 €	1 828 620,30 €	1 828 620,30 €	-44,18%	3,37%
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	0,00 €	1 614 871,21 €	1 614 871,21 €		2,98%
TOTAL		74 045 182,79 €	8 242 963,41 €	45 961 752,47 €	54 204 715,88 €	-26,80%	100,00%

Répartition des recettes d'investissement (hors report)



1. Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) (chapitre 10)

Les dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) inscrits au BP 2025 sont de 4 500 K€ et correspondent au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

2. Excédents de fonctionnement capitalisés (chapitre 1068)

Les excédents de fonctionnement capitalisés inscrits au BP 2025 sont de 4 257 K€ et correspondent à l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 en section d'investissement.

3. Subventions d'investissement (hors reports) (chapitre 13)

Les subventions d'investissement inscrites au BP 2025 (hors reports) sont de 10 322 K€ et comprennent notamment les recettes suivantes :

- a) Les subventions en matière de transport (5 217 K€),
- b) Les subventions pour l'éclairage public (2 661 K€),
- c) Les subventions liées à la sécurité (1 628 K€),
- d) Les subventions liées aux voiries (728 K€),
- e) Autres (88 K€).

4. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilées inscrits au BP 2025 sont de 17 841 K€ et comprennent les recettes suivantes :

- Les emprunts nouveaux (17 802 K€),
- Les cautions (39 K€).

5. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2025 sont de 420 K€ et correspondent à une déconsignation (opération blanche : montant identique inscrit en dépenses).

6. Autres immobilisations financières (chapitre 27)

Les autres immobilisations financières inscrites au BP 2025 sont de 79 K€ et correspondent aux remboursements du fonds de résilience par les entreprises.

7. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2025 sont de 3 600 K€ et concernent les dotations aux amortissements des immobilisations.

8. Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales inscrites au BP 2025 sont de 1 500 K€ et concernent le changement de chapitre budgétaire des études d'investissement après réalisation des travaux.

9. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement de la section de fonctionnement inscrit au BP 2025 est de 1 829 K€ et correspond à l'autofinancement.